



Règlement Slalom de MARCHIN – 9 juillet 2017

Marchin Automobile Club asbl N° D'ENTREPRISE : [419 801 845](tel:419801845)

Adresse des Vérifications Administratives et Techniques :
Cafétéria du Hall Sportif Place de Belle-Maison à 4570 MARCHIN.
GPS: N 50°28' 48.473" – E 5° 13' 33.273"

Adresse E-Mail de l'organisateur : legrandjm@skynet.be

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: LAMBERT Sevrin	Lic. ASAF N° LG 419
Directeur de course adjoint	: GASPARD Armand	Lic. ASAF N° LG 542
Directeur de sécurité	: LEGRAND Jean-marc	Lic. ASAF N° LG 616
Directeur de sécurité adjoint	: HAINAUT Catherine	Lic. ASAF N° LG 617
Secrétaire du meeting	: WATHELET Vanessa	Lic. ASAF N° LG 620
Relations concurrents	: DEPAYE Gary	Lic. ASAF N° LG 621

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège : ROQUET Michel	Lic. ASAF N° NA 951
	Adjoint : PIROTTE Pierre	Lic. ASAF N° LG 430
Commission Technique	Président de Collège : LEMMENS J-C	Lic. ASAF N° LG 467
	Adjoints : LEMMENS A	Lic. ASAF N° LG 461
	Réserve : SCHULJENKO N.	Lic. ASAF N° LG 409
	Secrétaire : PHILIPPENS E.	Lic. ASAF N° LG 458

Observateur ASAF : VANDERLIN Pierre Lic ASAF N° BT 113

Equipe médicale : CRS Médical

Ambulances : PARAMEDICAL TEAM

Nombre : 1

CHAPITRE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

- a) Organisateur : MARCHIN AUTOMOBILE CLUB
Dénomination : SLALOM DE MARCHIN Date : 9 juillet 2017
Fléché depuis : La vallée du Hoyoux - route HUY <-> MODAVE
- b) Slalom comptant pour les championnats, Fédéral Slaloms Championship, Fédération Wallonie-Bruxelles, CSAP Liège, Brabant, Hainaut et Luxembourg.

c) Permanences :

Avant jusqu'au 9 juillet et après l'épreuve

LEGRAND Jean-Marc Rue Petit Bois, 32 4500 Tihange 085/21.32.52 - 0495/85.00.38 legrandjm@skynet.be

HAINAUT Catherine Rue Petit Bois, 32 4500 Tihange 085/21.32.52 - 0497/22.40.29 legrandjm@skynet.be

- Internet : <http://www.marchinautoclubasbl.be/>

Pendant l'épreuve : Cafétéria du Hall Sportif Place de Belle-Maison à 4570 MARCHIN GSM : 0495/85.00.38

GPS: N 50°28' 48.473" – E 5° 13' 33.273" Timing

d) Timing :

7 juillet 2017 : fin des inscriptions à droit simple

Dimanche 9 juillet 2017

08 h 30: début des vérifications administratives

08 h 45: début des vérifications techniques

09 h 00: début de la reconnaissance pédestre

10 h 30: fin des inscriptions

10 h 35: fin des vérifications administratives

10 h 45: fin des vérifications techniques

11 h 15: fin de la reconnaissance pédestre

11 h 30: affichage de la liste des véhicules et pilotes + BRIEFING

12h00 : PREMIER DEPART

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

La Division 5 – "ACCESS" (Voir Art. 2.2.6 du R.P. Slalom)

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres Divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette Division est accessible à toutes les voitures **en règle d'immatriculation (Attention : plaques « Z. » interdites)**, comportant au moins deux places, côte à côte, et **strictement conformes à leur éventuel* P.V.A.** (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition).

***Les véhicules anciens immatriculés, mis la première fois en circulation sans certificat de conformité, sont également les bienvenus pour autant qu'ils ne soient équipés d'aucun attribut de compétition.**

Les véhicules « Tout Terrain » ne sont, toutefois, pas admis.

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.6, du RP Slalom.

Dans cette Division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base des dimensions de la voiture (Voir Art. 2.2.6.4 du RP Slalom)

b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.

c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Art. 3. - Participation

a. **La demande d'engagement, la fiche des "Vérifications" ainsi que le formulaire "photocopies des licences"** dûment complétés devront parvenir au secrétariat de l'épreuve pour le **7 juillet 2017 18h00**

Par courrier - HAINAUT Catherine Rue Petit Bois, 32 4500 Tihange.

Par mail - legrandjm@skynet.be

****Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur, au plus tard, l'avant-veille de l'épreuve, à midi, le droit d'engagement sera majoré de 10 €. L'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de 250 €**

Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve, au plus tard à 10h35.

b. Les frais d'inscription s'élèvent à **60 € par pilote, sauf ACCESS, 27 € numéros non compris (3 €).**

Toutefois, les pilotes qui confirmeront leur inscription par paiement bancaire pour le 7 juillet bénéficieront d'une réduction de 5 €. Seul le listing bancaire fera foi.

c. Le **paiement des droits** d'engagement s'effectuera

- sur le compte **BE52-0680-7705-5009** communication ... « Nom Prénom Division Classe »
- ou en liquide (**numéraire exact**) le jour de l'épreuve (+ 10€) voir rappel !!!

RAPPEL	Inscription et paiement préalable par banque 7 juillet	Inscription préalable et paiement sur place	Inscription et paiement le jour de l'épreuve le 9 juillet de 7h30 à 10h00
Divisions « 1 à 4 »	55€	60€	70€
Access	22€	27€	37€

c. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule (pas autorisé en Div. 5 Access) sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.** Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.

d. **Licences annuelles :**

La licence "concurrent" annuelle ne pourra être obtenue qu'auprès d'un club reconnu.

L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.

Si le demandeur est âgé de 45 ans ou plus, un examen cardiologique préalable est requis (formulaire « Cardio » à télécharger sur le site de l'A.S.A.F.)

e. **Licences Journalières :** Seules, des licences journalières (1J-C, 1J-B et 1J-A4) seront disponibles Seules des licences journalières « 1 J-C » (15 €), « 1 J-B » (50 €) et « 1J-A4 » (70 €) seront disponibles (se rendre sur le site de l'ASAF pour imprimer le **document « licence « 1 jour »** et l'attestation médicale sur **formulaire médical A.S.A.F.** qui seront tous deux à faire compléter par **un médecin agréé OU par le médecin de famille OU le médecin dépositaire du dossier médical**

(Étant bien entendu que le médecin de l'épreuve n'est ni l'un ni l'autre !).

ATTENTION : En Division 5 – Access (non chronométrée), la licence 1J-L (10 €) sera suffisante et disponible, sur le site de l'épreuve. Cette licence, ni la licence "L" annuelle (30 €), ne requièrent aucun agrément médical.

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE 'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

Les vérifications administratives auront lieu de 8 h 30' à la cafétéria du Hall Sportif

Place de Belle-Maison à 4570 MARCHIN GSM : 0495/85.00.38 GPS: N 50°28' 48.473" – E 5° 13' 33.273"

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a) Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- b) Les participants seront tenus de s'y présenter de 8h45 à 10h45.

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : Place de Belle-Maison, Parc des Dix Bonniers, rue Joseph Wauters à Marchin
- b. Longueur : 1200 mètres
- c. Nombre de manches prévues : **3 OU 4**
- d. Nombre de boucles par manche : 1
- e. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 9h00, à 11h30.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 12h00, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le **PARC DES CONCURRENTS**. Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

Art. 8. - Affichage - Classements

- a. Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : **à la cafétéria du Hall Sportif**
- b. Les classements suivants seront établis :
 - **Classement général (Divisions 1 2 3)**
 - **Classement général (Division 4)**
 - **Classements par classe (1 à 9)**
 - **Classement général (Division 5 – Access)**
 - **Classement inter écuries**
 - **Classement « première dame »**

CHAPITRE 4 - FIN DE L'ÉPREUVE

Art. 9. - Proclamation des résultats

- a. La proclamation des résultats aura lieu à 20h00 heures ou, au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche à la cafétéria du Hall Sportif Place de Belle-Maison à 4570 MARCHIN
- b. Des coupes seront remises aux trois premiers du général, aux trois premiers de chaque classe, à la première écurie et à la première dame.

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 9/05/2017 par **SCHULJENKO Nicole Lic LG 409 (CSAP)**

Règlement approuvé le 16/05/2017 par **VANDERLIN Pierre Lic BT 113 (ASAF)**.

Rappel :

Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

BE52 0680 7705 50 09 du "Marchin Automobile Club a.s.b." **pour le 7 juillet à 18h00 !**

Communication « Nom Prénom – Division/Classe »

ou **en liquide (numéraire exact) le jour de l'épreuve !!!**

RAPPEL	Inscription et paiement préalable par banque 7 juillet	Inscription préalable et paiement sur place	Inscription et paiement le jour de l'épreuve le 9 juillet de 7h30 à 10h00
Divisions « 1 à 4 »	55€	60€	70€
Access	22€	27€	37€

Marchin Automobile Club asbl

Slalom de Marchin – 9 juillet 2017

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 7 juillet 2017

Par courrier - HAINAUT Catherine Rue Petit Bois, 32 4500 Tihange.

Par mail - legrandjm@skynet.be

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

<u>Engagement reçu</u>	<u>Paiement reçu</u>	DIVISION		NUMERO ATTRIBUE
le / /	le / /	CLASSE		

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

NOM :	Prénom :	Homme/Femme
Si pseudonyme :		(Biffer la mention inutile)

Né(e) le
 Adresse (Rue et n°) :
 Code postal :
 Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM :
E-mail :

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
 M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
 Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

L I C E N C E

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
x												

Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	Classe 2 (1151 à 1400 cc)	Classe 3 (plus de 1400 cc)	
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)		Classe 5 (plus de 1400 cc)	
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 7 (1151 à 1300 cc)	Classe 8 (1301 à 1750 cc)	Classe 9 (plus de 1750 cc)
Division 4	Toutes classes confondues			
Division 5*	(ACCESS) Toutes classes confondues * (facultative)			

V E H I C U L E (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe	Access*

ECURIE : _____

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

ACCESS : pas de "doublons" sauf si le second pilote est inscrit en D.1 (2 formulaires, dans ce cas)

Nom du 1° Pilote	Nom du 2° Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4° Pilote

Date :

Signature du pilote (précédée de la mention " Lu et approuvé ") :

" " " "

Numéro attribué à la voiture :

JOINDRE LA FICHE DES " VERIFICATIONS " ADEQUATE COMPLETEE (dans sa partie " identification ").

Slalom de MARCHIN 9 juillet 2017

n° :

VERIFICATIONS**PILOTE** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : / ""		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
Province	ASAF				VAS				N° Licence	Type		
x	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollant ASAF			
Batterie		Divers :			
Extincteur					
Appui-tête		EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Casque		NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		<u>Commissaire Technique</u>			
Publicités sur vitres		<u>Nom/Cachet :</u>			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :			
Sièges		Vérifications administratives :			
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

Slalom de MARCHIN 9 juillet 2017

n° :

VERIFICATIONS (Division 5 : "ACCESS")**PILOTE** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
...../ "						
Province	ASAF				VAS				N° Licence	Type		
X	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe

A compléter par la Commission Technique

Numéros de portières		MESURES DE LA VOITURE :	
Documents de bord		LONGUEUR HORS TOUT :	En mm
Casque		
Fixations dans l'habitacle		LARGEUR HORS TOUT :	En mm
Publicités sur vitres		(Rétroviseurs rabattus, si la manœuvre est possible)
		TOTAL en mm : *
		*Résultat de la mesure à transmettre au secrétariat de l'épreuve (Bureau de calcul) en cas d'ex aequo	
Fonctionnement des freins		EN ORDRE	▪
Elargisseurs de voies			
Divers :			
<u>Commissaire Technique</u>		NON CONFORME	▪
<u>Nom/Cachet :</u>			
Licence N° :			
Secrétariat (visa)			